

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : Mme POPARD - Mme MASLOUHI**OBJET****DE LA DELIBERATION****Fédération des Sites Clunisiens - Adhésion - Représentation de la Ville**

M. BERTELOOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Créée le 18 juin 1994 à Souvigny (Allier), la Fédération des Sites Clunisiens réunit les lieux qui, en Europe, ont contribué à l'important rayonnement de l'abbaye de Cluny, du Xème au XVIIIème siècle, rayonnement spirituel, mais aussi rayonnement artistique, économique, politique et social. Les moines de Cluny furent à l'origine de l'émergence ou du développement de centaines de bourgs et de villes, du Portugal à l'Allemagne, du Royaume-Uni à l'Italie, en passant par la Belgique, la Suisse, l'Espagne et la France.

La Fédération a pour mission de faire connaître et de mettre en valeur, par des actions culturelles, pédagogiques et touristiques, l'immense héritage légué par Cluny (architecture, sculpture, peintures, manuscrits en enluminures, objets et mobiliers, musique, vies de saints etc.).

Elle rassemble une centaine de collectivités locales ainsi que des associations culturelles et touristiques et des personnes privées, amoureuses de leur patrimoine et de leur histoire.

Avant 1994, le patrimoine des sites clunisiens n'avait jamais été mis en valeur de façon coordonnée, à l'instar des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle par exemple. Ce fut ce souci qui guida les fondateurs de la Fédération. Le réseau des sites clunisiens a été mentionné en 2005, « grand itinéraire culturel » du Conseil de l'Europe, unique itinéraire d'influence monastique ainsi reconnu.

Concernant Dijon, il existait des maisons et des terres qui ont appartenu à la célèbre abbaye, telles que « l'hôtel des abbés de Cluny », qui se trouvait dans l'angle formé par les actuelles rue Cazotte et rue Condorcet. Par ailleurs, l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon ainsi que ses propriétés et dépendances ont entretenu des liens étroits avec l'abbaye de Cluny.

L'adhésion de la Ville à la Fédération des Sites Clunisiens lui permettrait d'intégrer un réseau qui prend désormais place dans le paysage culturel et touristique européen. Cette dynamique pourrait également

participer à une mise en oeuvre résolue des premiers développements du projet culturel lié au label « Ville d'art et d'histoire ».

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 1 500 €. La Fédération perçoit par ailleurs un droit d'entrée de 1 000 €.

Il convient également de désigner deux représentants de la Ville au sein des instances de la fédération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2009 et les années suivantes, à la Fédération des Sites Clunisiens;
- 2 - dire que le montant de la cotisation et du droit d'entrée seront prélevés sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville;
- 3 - désigner deux représentants de la Ville au sein des instances de la fédération;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



Alain MILLOT

Ont été désignés pour représenter la Ville au sein des instances de la Fédération :

- M. Yves Berteloot
- Mme Marie-Josèphe Durnet-Archeray.

**PUBLIÉ LE** 12/10/09